



Frais bancaire suite a une saisie bancaire ayant un solde insaisissable

Par **brigitte712d**, le **27/08/2010** à **15:31**

Bonjour,

Ma fille a une saisie bancaire par le trésor public (arriéré de rgt d hopital suite à une longue maladie) ,la somme s'élève à 800 euros ,le compte n'ayant que 300 euros de credit correspondant à ce qui lui reste pour finir le mois uniquement pour manger avec ses 2 enfants , pendant les vacances le responsable de l'agence bancaire n'etant pas la , son compte à ete bloqué , elle à réclamé pendant 10 jours au personnel un papier à fournir au trésor public pour debloquer le compte(car il s agit d un solde insaisissable)et le faire parvenir au trésor , en vain le personnel a fait la sourde oreille pretextant etre débordé,aujourd'hui enfin apres l appel d une personne du tresor on lui a promis ce fameux papier pour la semaine prochaine cela fera donc 15 jours ,est ce normal ,et de surcroit la banque lui a débité de son compte 140 euros de frais , Y a t il un recours !! merci infiniment de votre réponse